

**CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION AMIANTE
A DESTINATION DES MEMBRES DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

*Cette formation amiante n'entre pas dans le processus du dispositif de formation de l'arrêté du 23 février 2012.
Le cahier des charges est la propriété de la DIRECCTE et de la CARSAT des Pays de la Loire.*

Sommaire

1- Cadre de l'action	2
2- Objectifs de la formation	2
3- Publics concernés	2
4- Prérequis	2
5- Programme	3
6- Organisme de formation	4
7- Modalités pédagogiques	4
8- Modalités d'évaluation	5
9- Organisation	5
10- Date et Lieux	5
11- Durée	5
12- Option d'accompagnement dans la durée	5
13- Coûts	5
ANNEXE	6

1. Cadre de l'action

Les membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail sont des acteurs incontournables lors d'opérations amiante.

Ils sont notamment consultés et/ou délivrent des avis lors des différentes phases des travaux (aptitude médicale, document unique d'évaluation des risques, projet de stratégie de mesurage, notice de poste, modes opératoires, plans de retrait, fiches d'exposition...). En outre, ils sont source de vigilance ou d'appui lors des phases des travaux

Afin de remplir leurs missions, les formations « amiante » des membres des équipes pluridisciplinaires de santé au travail s'avèrent donc nécessaires.

2. Objectifs de la formation

- Former des membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail à la prévention du risque amiante pour agir sur les conditions de travail des employeurs et salariés des entreprises lors d'opérations amiante:

- à la fin de la session, les stagiaires sont en capacité de connaître les prescriptions minimales en matière de prévention du risque amiante et de les mettre en perspective avec leurs missions dans les services de santé au travail.

- Identifier les fondamentaux du fonctionnement des installations d'un chantier amiante et connaître les procédures d'entrée et sortie de zone afin d'exercer une action efficace de prévention du risque amiante.

- à la fin de la session, les stagiaires sont en capacité de :

- connaître et porter les équipements de protection individuelle

- d'appliquer les procédures d'entrée et sortie de zone d'un chantier amiante avec les appareils de protection respiratoire

- d'évoluer dans l'environnement des opérations amiante et en comprendre les contraintes.

Le formateur doit s'assurer que la formation est dispensée sous l'angle de la vision « santé au travail » (missions des équipes pluridisciplinaires)

3. Publics concernés

Equipes pluridisciplinaires des services de santé au travail (Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, ...)

4. Prérequis

Aptitude médicale au poste de travail des stagiaires pour participer à la formation pratique de la 3^{ème} séquence (Découverte d'une opération amiante avec entrée et sortie de zone).

5. Programme

1^{er} jour

Le risque amiante et la réglementation associée

1-1 – Rappels connaissance sur l’amiante

- caractéristiques et propriétés de l’amiante
- produits et dispositifs susceptibles de contenir de l’amiante
- les effets sur la santé

1-2 – L’approche réglementaire de la santé publique

- Exigences liées à l’exposition à l’amiante de la population : obligations des propriétaires d’immeubles bâtis concernant la recherche de flocage, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l’amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l’amiante, et la limite de ces repérages.
- obligations du donneur d’ordre concernant l’identification et le repérage de l’amiante en place et la communication des résultats aux entreprises intervenantes.

1-3 – L’approche réglementaire du travail

- Le principe de l’interdiction de l’amiante
- La protection des travailleurs contre les risques d’exposition à l’amiante
 - champ d’application
 - L’obligation des donneurs d’ordre
 - l’obligation de l’employeur réalisant les opérations amiante
 - l’organisation du travail
- Principes et moyens de prévention du risque amiante en lien avec les obligations réglementaires
 - Principe de réduction de niveaux d’exposition des travailleurs
 - Règles techniques, mesures de prévention et moyens de protection collective
 - Choix des EPI, entretien et vérification des EPI
 - Protection des travailleurs

2ème jour

- Focus sur les points de vigilance liés aux missions des services de santé au travail
 - l’aptitude médicale au poste de travail
 - la surveillance médicale renforcée
 - les travaux interdits aux jeunes travailleurs
 - le document d’évaluation des risques en lien avec l’amiante
 - les notices de postes
 - la consultation dans le cadre de la stratégie d’échantillonnage
 - la consultation dans le cadre de l’organisation du travail
 - la consultation et/ou avis des plans de retrait et des modes opératoires
 - les visites lors des opérations (registre de sécurité, conditions de travail, organisation des situations d’urgence)
 - les résultats des conditions de contrôle de la VLEP
 - les fiches d’exposition
 - ...
- La formation des travailleurs

1-4 – Eléments d’éclairage réglementaire en matière de la gestion des déchets amiantés

Conditionnement, stockage et transport des déchets

1-5 – Eléments d’analyse et d’interprétation d’une stratégie d’échantillonnage et de rapports de mesurages

3ème jour matin:

1-5 – Découverte d'une opération amiante avec entrée et sortie de zone

- Découverte d'un chantier hors zone avec les divers équipements et matériels :
 - Chantier de niveau 2 et de niveau 3 en milieu intérieur
 - Tunnels de décontamination 3 et 5 compartiments (explications et démonstrations pratiques simulées de la procédure d'entrée et de sortie de zone),
 - Le matériel : extracteurs, recycleurs d'air, unités déprimogènes, unité de chauffe et de filtration, contrôleur de dépression, aspirateur THE, entrées d'air, etc.
 - Présentation des équipements de protection individuelle
 - Masques FFP3, ½ masques filtre P3, masque complet à ventilation libre avec filtre P3, heaume masque complet à ventilation assistée avec filtre P3, masque à adduction d'air (marque RAS)
 - Combinaison, gants, etc.

3ème jour après-midi :

- Présentation des équipements de protection individuelle
 - Suite présentation des équipements de protection individuelle
 - Démonstration d'une procédure d'habillage en salle sur un stagiaire avec l'APR à ventilation assistée
 - Point sur la décontamination pour la sous-section 3 et la sous-section 4
 - Entrée et sortie de zone par un tunnel à 5 compartiments (équipement de protection des voies respiratoires à ventilation assistée)

6. Organisme de formation

Cette formation devra être dispensée par un organisme de formation amiante certifié et/ou habilité.

7. Modalités pédagogiques

La mise en œuvre d'une formation pratique en situation réelle, et par conséquent exposant les stagiaires au risque amiante, est bien entendu, strictement interdite.

La formation reposera sur une logique de formation action (apport de connaissance, étude de cas, échanges de pratique et mises en situation).

Pour l'option "découverte" d'une opération amiante (3^{ème} séquence), l'utilisation d'une plateforme pédagogique, permettant la réalisation des travaux pratiques, est obligatoire. Tous les niveaux d'empoussièrement cités par le Décret du 04 Mai 2012 modifié, devront faire l'objet d'une ou plusieurs mises en situation.

Les besoins techniques pour l'organisation de la formation pratique sont détaillés en annexe du document.

8. Modalités d'évaluation

La formation amiante n'entre pas dans le processus du dispositif de formation de l'arrêté du 23 février 2012. Il n'est pas prévu la délivrance d'une attestation de compétence mais d'évaluation des acquis de la formation. Cette évaluation sera réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes.

En fin de formation, une attestation d'évaluation des acquis et de participation est délivrée à chaque stagiaire. Une copie de l'attestation sera adressée à l'employeur.

9. Organisation

Le nombre de stagiaires sera de 4 à 8 participants. Dans la mesure du possible, il est fortement conseillé de le limiter à 8 par session.

10. Date et lieu

Date exacte de la formation : *à définir*

Lieu : *à définir*

11. Durée

A minima 21h00 de face à face pédagogique.

12. Option d'accompagnement dans la durée

L'organisme de formation proposera, dans son offre de service, une option d'accompagnement dans la durée sous différentes prestations possibles :

- veille réglementaire sous la forme d'une lettre trimestrielle, semestrielle, annuelle
- un recyclage d'une journée de formation théorique voire pratique (fréquence à définir)
- autres propositions à définir par l'organisme de formation (ateliers thématiques...)
- ...

13. Coûts

A définir

ANNEXE

BESOINS TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE DE FORMATION PRATIQUE AMIANTE

1. CHANTIER MILIEU INTERIEUR (AVEC CONFINEMENT)

- Un chantier confiné avec un sas à 5 compartiments et comportant 2 douches en parfait état de fonctionnement (niveau 2 et 3)
 - o Chantier hors zone :
 - une délimitation physique de l'entrée du chantier (grille ou équivalent, avec une signalétique amiante et une continuité par de la rubalise amiante)
 - un coffret d'alimentation électrique de chantier (protection 30mA)
 - une unité de chauffe et de filtration (UCF)
 - un confinement avec une zone en « simple peau » (niveau 2) et une zone en « double peau » (niveau 3)
 - un extracteur et un extracteur de secours avec gaines de rejet
 - entrées d'air de compensation si possible des deux types : filtre papier et à tube à clapet)
 - une entrée d'air de régulation
 - une fenêtre de visualisation
 - une table avec un registre de sécurité
 - la délimitation d'une zone d'approche
 - une issue de secours
 - un dispositif de chauffage de la zone (si période froide)
 - un contrôleur de dépression
 - un transmetteur électrique ou autocommutateur
 - une téléalarme de type GSM
 - une centrale de traitement d'air et le matériel permettant le contrôle de la qualité de l'air respirable
 - entrées d'air
 - o Tunnel de décontamination et Tunnel de matériels /déchets
 - un tunnel d'entrée et sortie de zone (miroirs, patères, supports de pomme de douche, mitigeurs, distributeur de savon situé dans la douche d'hygiène, points de raccordement de l'adduction d'air, un éclairage d'au moins 200 lux, des portemanteaux et crochets de suspension dans chaque compartiment,
 - un aspirateur THE comportant une brosse sur l'embout du tuyau
 - un tunnel compartimenté de matériel/déchets, un éclairage d'au moins 200 lux, une douche permettant la décontamination des sacs déchets et matériels, un support de pomme de douche, un affichage de la procédure de décontamination dans chaque compartiment
 - o Chantier en zone
 - Un dispositif de distribution d'air respirable
 - Un éclairage (lumière froide avec éclairage d'au moins 200 lux)
 - Sacs déchets
 - Le matériel permettant l'évacuation par l'issue de secours

- *Le centre de formation mettra à disposition des stagiaires les appareils de métrologie nécessaires à la vérification notamment, de la vitesse d'air (anémomètre), de l'éclairement (luxmètre), du test de fumée (générateur), du contrôle visuel lors du repli de chantier (la torche a forte luminosité), du niveau de bruit (sonomètre).*

2. EQUIPEMENTS DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES (EPVR) ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

La présentation des équipements aux stagiaires nécessitera la mise à disposition par le centre de formation:

- D'EPVR :
 - o D'un ½ masque filtrant à usage unique FFP3
 - o D'un ½ masque équipé de filtre à particules de classe P3
 - o D'un ½ masque à ventilation assistée TM2P avec filtre de classe P3
 - o D'un masque complet équipé de filtres de classe P3
 - o D'un casque, heaume ou cagoule à ventilation assistée TH3P avec filtres de classe P3
 - o D'un masque complet à ventilation assistée TM3P avec filtres de classe P3
 - o D'un appareil isolant à adduction d'air comprimé respirable à débit continu ou à la demande à pression positive
- De vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées fermés au cou et au cheville
- De divers modèles de gants étanches

3. MATERIEL / EPI

Tous les EPI et consommables sont fournis par le centre de formation :

- Appareils respiratoires filtrants à ventilation assistée pour les entrées et sorties de zone
- Bottes de sécurité décontaminables
- Divers: consommables (combinaisons jetables avec capuche type 5, gants, sous-vêtements jetables, adhésifs, sac à déchets, etc.)
- Matériel de base : extracteurs, aspirateurs, sacs à déchets, etc.

4. SALLE DE FORMATION

Tables, chaises, paper board ou tableau, crayons

5. VESTIAIRES

Vestiaires séparés hommes/femmes comportant des cabine(s) d'essayage(s)